

25-26 JUIN 2019
AIX-EN -PROVENCE

LES RENCONTRES TERRITORIALES DU TOURISME

LES CONDITIONS ET LES FREINS À LA RÉUSSITE D'UN TOURISME POUR TOUS

PROGRAMME



**QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT**

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS



TOURISME ET ACCESSIBILITE

QUELLES SONT LES CONDITIONS ET LES FREINS A LA REUSSITE D'UN TOURISME POUR TOUS

La France est la première destination touristique mondiale en accueillant plus de 80 millions de visiteurs chaque année. Le tourisme est donc un véritable levier du développement économique local.

Pour autant, il n'est pas facile de trouver de bonnes conditions d'accueil touristique dès lors qu'on est dans une situation de handicap.

C'est pourquoi, le conseil interministériel du tourisme a rappelé en 2018 l'importance de l'accompagnement des acteurs du tourisme dans leur mise en accessibilité.

En effet, eu égard des personnes souffrant de handicap, des personnes âgées et des familles pour lesquelles l'accessibilité est une réelle problématique, les acteurs du tourisme ne peuvent ignorer l'enjeu des conditions d'accueil de ces touristes.

Pour tendre vers un tourisme plus égalitaire, quelles sont les conditions et les freins à la réussite d'un tourisme pour tous ?

Animation des journées par Brice DUTHION

MARDI 25 JUIN 2019

13h30 **Accueil**

14h00 **Ouverture des journées**

Collectivité d'accueil, représentation locale du CNFPT

14h15 **Propos introductifs**

*Seniors et Tourisme
PMR et Tourisme*

14h30 **Focus sur la législation et la réglementation en vigueur**

Le tourisme est un secteur d'activité transversal ayant de forts impacts économiques sur un territoire. La mise en accessibilité est primordiale pour permettre au tourisme de poursuivre sa croissance

- **Impact des législations sur les activités touristiques**

*Impact de la loi ELAN dans le tourisme – Laurence JEGOUZO,
universitaire et avocate*

*Point sur la réglementation des établissements recevant du public
(obligations, mises aux normes) – Éric Alexandre – DMA*

*PAVE : plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics –
Réglementation liée au cadre bâti
Fabrice LOPEZ et Matthieu KOMJATI CEREMA*

16h00 La prise en compte de l'accessibilité dans le tourisme

Blaho PONCE Claude, responsable Mission Accessibilité Hérault
Tourisme et enseignant chercheur CRESEM

Gilles CLEMENTE, Directeur Office de tourisme Carcassonne, à
confirmer

Odile Plan – Or gris

17h30 Balades et découverte du centre ancien

MERCREDI 26 JUIN 2019

9h00 Accueil

9h30 Des leviers au service d'un tourisme responsable ...

- **Déploiement des marques, des labels comme gage de qualité et vecteur d'attractivité**

Déploiement des marques du tourisme accessible, **Luc THULLIEZ** –
DGE

Catherine GIRARD, Directrice de la Cohésion sociale et du CCAS - Ville
D'Amiens, en différé

Valérie SCHUTT, chef du service égalités et autonomie,
Emmanuelle SENAME, responsable Accessibilité –
Ville de Dunkerque

La marque « Tourisme et handicap » comme vecteur d'attractivité,
Pascale MAUREL OT d'Aix en Provence

11h30 ... et des aménagements concourent à un tourisme plus égalitaire

- **En matière de mobilité, d'accessibilité**

Retour d'expériences :

Office de tourisme Grenoble
Yves EXBRAYAT, directeur

- **Déploiement d'outils et de dispositifs**

L'appui de la Région PACA pour un tourisme pour tous

Laurent GREFFEUILLE, Service Attractivité & Tourisme Conseil
Régional Région Sud

Xavier BAILLY, Administrateur Mont Saint Michel, à confirmer

13h00 Déjeuner libre

14h30 Le numérique au service de l'accessibilité

Table ronde avec : Laurent GREFFEUILLE, Claude BLAHO PONCE, Sylvain HUIN, Emmanuel KOURATORAS (à confirmer)

- *L'offre touristique en ligne*
- *Le numérique pour faciliter les déplacements et les visites*
- *L'innovation dans le tourisme*

16h00 Conclusion des débats

16h30 Fin des rencontres

S'inscrire, y aller

Y aller :

Gare SNCF – Gare routière : à 5 minutes à pieds du centre-ville

Gare SNCF TGV : à 18 km du centre-ville. Possibilité de navettes reliant la gare TGV / Gare SNCF centre.
Au départ de la Gare TGV, se rendre au sous-sol de la Gare TGV (direction Aix) et prendre la navette 40 jusqu'au terminus (gare routière d'Aix). Fréquence : toutes les 20 min

Parkings relais en périphérie d'Aix. *Le coût du stationnement par jour et par voiture, inclue un aller-retour en bus pour le centre-ville (valable pour la journée) pour le conducteur et ses passagers (demande à faire auprès des agents d'accueil du parking relais).*

Organisation :

Ces rencontres sont organisées par :



en partenariat avec :



Modalités d'inscription

Les rencontres territoriales du tourisme : « Tourisme et accessibilité, pour tendre vers un tourisme plus égalitaire, quelles sont les conditions et les freins à la réussite d'un tourisme pour tous »

Date : 25 et 26 juin 2019

Lieu : Aix en Provence

Code action : **SXRTO002**

Pour les agents territoriaux

Inscription en ligne

Pour offrir aux collectivités et aux agents un service d'inscription aux actions du CNFPT efficient leur permettant d'organiser au mieux les départs en formation et d'en suivre la bonne réalisation, le CNFPT propose une application d'inscription en ligne.

*Pour ce faire : Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte en vous rapprochant de votre service formation ou du référent RH de votre collectivité) **Pour accéder à la plateforme** cliquer sur : <https://inscription.cnfpt.fr/>*

LES FORMATIONS EVENEMENTIELS :

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, ces formations sont accessibles SANS FRAIS D'INSCRIPTION.
Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.
Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

Contact inscription :
christine.couture@cnfpt.fr

Tél 03 28 51 32 13

Pour les non territoriaux,

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € par jour sera demandé.

Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.



Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Employeur :

Tél. professionnel : Mail professionnel :

Adresse professionnelle :

Fonction et Service :

**BON DE COMMANDE
(POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT)**

Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE.

Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes, par mandat administratif, chèque ou virement bancaire.

Soit : 150 € par jour

Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

Date de la commande :

**Signature et cachet
de l'autorité habilitée**

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

Contact inscription : christine.couture@cnfpt.fr – Tél 03 28 51 32 13

